

**CIRCULAIRE DU  
RUBRIQUE FINANCES**

22 MARS 2021

Le Préfet d'Eure-et-Loir

à

Mesdames et Messieurs les Maires du département

Mesdames et Messieurs les Présidents des  
établissements publics de coopération  
intercommunale

Monsieur le Président du Conseil Départemental

Monsieur le Président du centre de gestion de la  
fonction publique territoriale

Monsieur le Directeur Départemental des Finances  
Publiques – pour information

Mesdames et Monsieur les Sous-Préfets – pour  
information

Association des Maires d'Eure-et-Loir – pour  
information

Associations des Maires ruraux d'Eure-et-Loir -  
pour information

**Objet : Traitement budgétaire et comptable des dépenses des collectivités territoriales, des groupements et de leurs établissements publics liées à la gestion de la crise sanitaire du Covid-19 en 2021**

**P.J. : Une**

La présente circulaire vise à préciser les mesures d'adaptation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales et de leurs établissements publics concernant le traitement des dépenses liées à la crise sanitaire du Covid-19 au titre de l'exercice budgétaire 2021

La circulaire préfectorale du 24 septembre 2020 relative au traitement budgétaire et comptable des dépenses des collectivités territoriales, des groupements et de leurs établissements publics, dont vous trouverez copie ci-joint, concernant le traitement des dépenses liées à la crise sanitaire du Covid-19 est prolongée partiellement pour le 1er semestre de l'exercice 2021.

Ainsi, sur cette période, les collectivités, leurs groupements et leurs établissements publics visés par la circulaire précitée pourront donc continuer de recourir à l'étalement des charges résultant de la crise sanitaire dans les mêmes conditions.

Par ailleurs, dans des conditions analogues aux dispositions de la circulaire du 24 septembre 2020, les collectivités qui le souhaitent pourront identifier dans une annexe dédiée au compte administratif 2021 les dépenses, tant de fonctionnement que d'investissement, relatives à la crise sanitaire.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, circular scribble with a horizontal line extending to the left.

**Adrien BAYLE**